

**CPES nov. 2021 - Crime et Châtiment - D.S. n°2 - Mme Agnès Lachaume**  
**Corrigé du résumé de Comte-Sponville sur la justice** (sources principales : Magister.com et copies d'élèves)

► **Au brouillon:**

**Première étape : l'énonciation :**

Une première - voire une seconde - lecture doit vous amener à identifier les caractères essentiels du texte, que votre résumé devra reproduire :

- situation d'énonciation : le texte s'inscrit dans une perspective philosophique, bien sûr, mais surtout morale
- niveau de langue : relativement soutenu dans les références philosophiques mais plus courant dans la teneur des exemples).
- difficultés de vocabulaire : le texte n'est pas difficile, mais assurez-vous du sens des mots casuistique, inique, prendre le maquis.

**Deuxième étape : thème, thèse :**

- Efforcez-vous de formuler pour vous-même le sujet du texte (la vertu exigeante et complexe de la justice) et donnez-lui mentalement éventuellement un titre : ici, ce pourrait être "Justice, équité, égalité".

- Plus important encore : repérez la thèse et prenez soin de la rédiger rapidement : Dans ce texte, l'auteur cherche à établir que la justice passe par l'assujettissement de l'intérêt personnel à une loi morale, l'équité.

**Troisième étape : l'organisation :**

La lecture du texte vous fait percevoir par les paragraphes différentes unités de sens. Ces paragraphes constituent cependant des indices insuffisants de l'organisation. Vous savez que tout raisonnement discursif s'accompagne de connexions logiques (que nous vous invitons à souligner en **rouge** : à entourer pour les connexions essentielles) qui vous feront percevoir l'enchaînement des arguments. Ici : "**Mais, pourtant, donc**"

Comme toujours dans une argumentation, les arguments s'accompagnent d'exemples ou de métaphores : leur caractère concret et circonstancié vous permet de les repérer d'emblée : Antigone, Résistants, Socrate, Montaigne, Kant, Salomon, Pascal, baguette, maison... (Aristote est plutôt l'auteur d'un argument).

<b>PARTIES (unités de sens)</b>	<b>SOUS-PARTIES</b>	<b>ARGUMENTS (mots-clefs)</b>	<b>EXEMPLES</b>
Quand la loi est injuste ... → pour la défendre. (§ 1 et 2)	Quand la loi est injuste → Mais [...] la loi, d'abord, de l'autre.	Il est nécessaire de respecter les lois, mais il faut savoir s'insurger devant une loi injuste.	Antigone, Vichy, Socrate
	La loi est la loi → Oui mais [...] pour la défendre.	La justice n'appartient qu'aux individus - aux justes - capables de la maintenir vivante.	/
<b>Mais</b> qu'est-ce qu'un juste ... → on serait déjà dans l'autre. » (§ 3)	/	Les désaccords entre justes sont nécessaires à la justice et marquent son absence.	jugement de Salomon, juge, professeur
Il faut <b>pourtant</b> un critère ... → et plaisirs sur dégoûts. (§ 4)	/	Le critère de justice doit être du côté d'une certaine égalité, ou réciprocité, ou équivalence, entre individus..	baguette, maison
L'égalité qui est essentielle à la justice est <b>donc</b> ... → juste encore avec. (§ 5 et 6)	L'égalité qui est essentielle → complètement réalisée.	On dira qu'une telle égalité n'est jamais complètement réalisée.	/
	Certes, mais les justes → encore avec.	Certes, mais les justes sont ceux qui y tendent; les injustes, qui s'y opposent.	vente maison.

**\*Soigner les nuances et les formules :**

Il est légitime d'enfreindre une loi inique/ Il est juste de bafouer une législation devenue liberticide : les exemples reconnus ne manquent pas. Certes, par conviction, Socrate préféra mourir que transgresser la loi, mais celle-ci nuisait pas à autrui or l'héroïsme ne doit pas devenir égoïsme. Dans le meilleur des cas, loi et justice convergent, mais au fond, c'est à chacun de construire cette dernière. La justice n'existe que par les justes qui l'animent.

Comment alors définir le juste ? (Aristote le confirme : la justice est créée par les justes, elle demeure un horizon dont personne ne détient la connaissance.) Cette vertu/valeur dépend de la manière dont elle est appliquée à l'école, dans les tribunaux. Comment proportionner les sentences infligées aux coupables, les notes attribuées aux élèves ? Les justes sont ceux qui proposent leur interprétation incertaine, alors que la justice reste sans réponse puisque la légalité peut être injuste, tout comme l'égalité.

Il convient d'admettre du moins que le principe de justice tend (*de façon asymptotique, si vous voulez*) vers une espèce d'égalité : l'équité. L'allégorie de la balance le représente bien.

Ainsi lors d'un échange chaque parti doit tirer profit de la transaction. La justice doit passer avant son intérêt personnel, sinon on y renonce.

► **Au propre :**

UNITÉS DE SENS	Observations sur les réductions	PROPOSITION DE RÉSUMÉ
1°§	La ponctuation (:) rend compte de la relation causale.	Une loi injuste mérite d'être transgressée : le respect de la stricte légalité peut être criminel. Il faut souhaiter, bien sûr, que les lois aillent dans le sens de la justice, mais, à défaut, il est du devoir des individus de s'insurger contre elles.
2°§	La conservation du pronom personnel (me) est dictée par la fidélité au système énonciatif du passage.	Comment définir <b>alors</b> la nature de [50] ces justes ? S'ils peuvent ne pas respecter la légalité, ils savent aussi que le critère de l'égalité peut être tout aussi injuste. Il me semble alors que le juste est celui qui reconnaît l'insuffisance des cadres juridiques et agit selon sa conscience.
3°§	/	Le critère <b>pourtant</b> nécessaire de [100] l'équité garantit des avantages égaux dans l'échange et rend injustes des conditions de vie par trop inégales.
4°§	Le schéma concessif, présent dans les deux paragraphes, est traduit en une seule phrase..	<b>Certes</b> cette égalité est éloignée souvent de nos pratiques individualistes, mais nous sentons bien alors que la justice n'y trouve pas son compte. S'il faut se soucier d'abord [150] de son propre intérêt, mieux vaut renoncer à être juste. <i>160 mots.</i>

Disposer les barres obliques tous les 20 mots.

✳**Se relire :**

1. On obéit à la loi. Faut-il a) l'obéir, b) y obéir, c) lui obéir?
2. Socrate est le parfait exemple de celui qui préfère subir l'injustice plutôt que la commettre. Dit-on a) "Il en est le parfait exemple" / b) "il l'est le parfait exemple" ?
3. "La justice est applicable que lorsqu'elle va dans le sens de la loi" ou "La justice n'est applicable que lorsqu'elle va dans le sens de la loi" ?
4. Combattre la loi si elle semble injuste a déjà prouvé/a déjà prouver par le passé que la justice combat le moralement incorrect.
5. Certains peuvent profiter de la faiblesse d'un autre pour pouvoir l'arnaquer/l'escroquer.

✳**Trousseau de mots-clefs :**

1. selon la **morale** ≠ Selon sa conscience, en **conscience** ≠ **subjectivement**. Dans la conscience on tend à s'orienter en fonction de critère de bien et de mal que l'on pense **universels** et non **relatifs** (N.B. : ACS dit " j'ai connu plusieurs justes qui niaient l'existence de la loi morale).
2. **équité** ≠ **égalité**
3. **légalité** ≠ **légitimité**

## Partie 2) Sujet sur le thème, au choix

a. Résumez le texte suivant en 160 mots +/- 10% en indiquant par une barre oblique chaque tranche de 20 mots.

Quand la loi est injuste, il est juste de la combattre - et il peut être juste, parfois, de la violer. Justice d'Antigone, contre celle de Créon. Des résistants, contre celle de Vichy. Des justes, contre celle des juristes. Socrate, condamné injustement, refusa le salut qu'on lui proposait dans la fuite, préférant mourir en respectant les lois, disait-il, que vivre en les transgressant. C'était pousser un peu loin l'amour de la justice, me semble-t-il, ou plutôt la confondre abusivement avec la légalité. Est-il juste de sacrifier la vie d'un innocent à des lois iniques ou iniquement appliquées ? Il est clair en tout cas qu'une telle attitude, même sincère, n'est tolérable que pour soi : l'héroïsme de Socrate, déjà discutable dans son principe, deviendrait purement et simplement criminel s'il sacrifiait aux lois tout autre innocent que lui-même. Respecter les lois, oui, ou du moins leur obéir et les défendre. Mais pas au prix de la justice, pas au prix de la vie d'un innocent ! Pour qui pouvait sauver Socrate, même illégalement, il était juste de l'essayer - et seul Socrate pouvait légitimement s'y refuser. La morale passe d'abord, la justice passe d'abord, du moins quand il s'agit de l'essentiel, et c'est à quoi peut-être l'essentiel se reconnaît. L'essentiel ? La liberté de tous, la dignité de chacun, et les droits, d'abord, de l'autre.

La loi est la loi, disais-je, qu'elle soit juste ou pas : aucune démocratie, aucune république ne serait possible si l'on n'obéissait qu'aux lois que l'on approuve. Oui. Mais aucune ne serait acceptable s'il fallait, par obéissance, renoncer à la justice ou tolérer l'intolérable. Question de degrés, qu'on ne peut résoudre une fois pour toutes. C'est le domaine exactement de la casuistique, au bon sens du terme. Il faut parfois prendre le maquis, parfois obéir ou désobéir tranquillement... Le souhaitable est évidemment que lois et justice aillent dans le même sens, et c'est à quoi chacun, en tant que citoyen, est moralement tenu de s'employer. La justice n'appartient à personne, à aucun camp, à aucun parti : tous sont tenus, moralement, de la défendre. Je m'exprime mal. Les partis n'ont pas de morale. La justice est à la garde, non des partis, mais des individus qui les composent ou leur résistent. La justice n'existe pas, et n'est une valeur, même, qu'autant qu'il y a des justes pour la défendre.

Mais qu'est-ce qu'un juste ? C'est le plus difficile peut-être. Celui qui respecte la légalité ? Non pas, puisqu'elle peut être injuste. Celui qui respecte la loi morale ? C'est ce qu'on lit chez Kant, mais qui ne fait guère que reculer le problème : qu'est-ce que la loi morale ? J'ai connu plusieurs justes qui ne prétendaient pas la connaître, ou même qui niaient tout à fait son existence. Voyez Montaigne, dans nos lettres. Si la loi morale existait, d'ailleurs, ou si elle nous était connue, on aurait moins besoin des justes : la justice suffirait. Kant, par exemple, de la justice ou de l'idée qu'il s'en faisait, prétendait déduire la nécessité absolue de la peine de mort, pour tout meurtrier - ce que d'autres justes ont refusé, comme on sait, et refusent. Ces désaccords entre justes sont essentiels à la justice, qui marquent son absence. La justice n'est pas de ce monde, ni d'aucun autre. C'est Aristote qui a raison, contre Platon et contre Kant, du moins c'est ainsi que je le lis : <ce n'est pas la justice qui fait les justes; ce sont les justes qui font la justice. Comment, s'ils ne la connaissent pas ? Par respect de la légalité, on l'a vu, et de l'égalité. Mais la légalité n'est pas la justice; et comment l'égalité pourrait-elle y suffire ? On cite trop souvent le jugement de Salomon : c'est psychologie, ce n'est pas justice - ou n'est juste, plutôt, que le second jugement, celui qui rend l'enfant à sa vraie mère et renonce ainsi à l'égalité. Quant au premier, qui voulait couper l'enfant en deux, ce ne serait pas justice mais barbarie. L'égalité n'est pas tout. Serait-il juste, le juge qui infligerait à tous les accusés la même peine ? Le professeur qui attribuerait à tous les élèves la même note ? On dira que peines ou notes doivent être, plutôt qu'équales, proportionnées au délit ou au mérite. Sans doute, mais qui en jugera ? Et selon quel barème ? Pour un vol, combien ? Pour un viol ? Pour un meurtre ? Et dans telles circonstances ? Et dans telles autres ? La loi répond à peu près, et les jurys, et les juges. Mais la justice, non. Même chose dans l'enseignement. Faut-il récompenser l'élève travailleur ou l'élève doué ? Le résultat ou le mérite ? Les deux ? Mais comment faire, s'il s'agit d'un concours où l'on ne peut recevoir les uns qu'en refusant les autres ? Et selon quels critères, qui devraient eux-mêmes être évalués ? Selon quelles normes, qui devraient elles-mêmes être jugées ? Les professeurs répondent comme ils peuvent, il faut bien ; mais la justice, non. La justice ne répond pas, la justice ne répond jamais. C'est pourquoi il faut des juges, dans les tribunaux, et des professeurs pour corriger les copies... Bien malins ceux qui le font en toute bonne conscience, parce qu'ils connaissent la justice ! Les justes sont plutôt ceux qui l'ignorent, me semble-t-il, qui reconnaissent l'ignorer, et qui la font comme ils peuvent, sinon à l'aveugle, ce serait trop dire, du moins dans le risque (hélas, le plus grand n'est pas pour eux) et l'incertitude. C'est ici le lieu de citer Pascal, à nouveau : « Il n'y a que deux sortes d'hommes, les uns justes qui se croient pécheurs, les autres pécheurs qui se croient justes. » Mais on ne sait jamais dans laquelle de ces catégories l'on se range : le saurait-on, que l'on serait déjà dans l'autre !

Il faut **pourtant** un critère, même approximatif, et un principe, même incertain. Le principe, sans s'y réduire, doit être du côté d'une certaine égalité, ou réciprocité, ou équivalence, entre individus. C'est l'origine du mot équité (de *aequus*, égal), qui serait synonyme de justice, nous y reviendrons, s'il n'était aussi et surtout sa perfection. C'est encore ce que semble indiquer le symbole de la balance, dont les deux plateaux sont en équilibre et doivent l'être. La justice est la vertu de l'ordre, mais

équitable, et de l'échange, mais honnête. Mutuellement avantageux ? C'est bien sûr le cas le plus favorable, peut-être le plus fréquent (quand j'achète une baguette chez mon boulanger, nous y trouvons l'un et l'autre notre compte) ; mais comment garantir qu'il en soit toujours ainsi ? Le garantir, on ne le peut; mais constater simplement que l'ordre ou l'échange ne seraient pas justes autrement. Si je procède à un échange qui m'est désavantageux (par exemple si j'échange ma maison contre une baguette), il faut que je sois fou, mal informé ou contraint, ce qui, dans les trois cas, viderait l'échange non forcément de toute valeur juridique (du moins c'est au souverain d'en décider) mais, clairement, de toute justice. L'échange, pour être juste, doit s'effectuer entre égaux, ou du moins aucune différence (de fortune, de pouvoir, de savoir...) entre les partenaires ne doit leur imposer un échange qui serait contraire à leurs intérêts ou à leurs volontés libres et éclairées, telles qu'elles s'exprimeraient dans une situation d'égalité. Personne ne s'y trompe - ce qui ne veut pas dire que tout le monde s'y soumette ! Profiter de la naïveté d'un enfant, de l'aveuglement d'un fou, de la méprise d'un ignorant ou de la détresse d'un misérable pour obtenir d'eux, à leur insu ou par la contrainte, un acte contraire à leurs intérêts ou à leurs intentions, c'est être injuste, quand bien même la législation, dans tels ou tels pays ou circonstances, pourrait ne pas s'y opposer formellement. L'escroquerie, le racket et l'usure<sup>1</sup> sont injustes, non moins que le vol. Et le simple commerce n'est juste qu'autant qu'il respecte, entre acheteur et vendeur, une certaine parité, aussi bien dans la quantité d'informations disponibles, concernant l'objet de l'échange, que dans les droits et devoirs de chacun. Disons plus : le vol lui-même peut devenir juste, peut-être, quand la propriété est injuste. Mais quand celle-ci l'est-elle, si ce n'est quand elle bafoue par trop les exigences d'une certaine égalité, au moins relative, entre les hommes ? Dire que « la propriété c'est le vol », comme faisait Proudhon, est sans doute exagéré, voire impensable (puisque c'est nier une propriété que le vol pourtant suppose). Mais qui peut jouir en toute justice du superflu quand d'autres meurent de n'avoir pas le nécessaire ? « L'égalité des biens serait juste », disait Pascal. Leur inégalité en tout cas ne saurait être absolument juste, qui voue les uns à la misère ou à la mort quand d'autres accumulent richesses sur richesses et plaisirs sur dégoûts.

L'égalité qui est essentielle à la justice est **donc** moins l'égalité entre les objets échangés, laquelle est toujours discutable et presque toujours admissible (il n'y aurait pas échange autrement), qu'entre les sujets qui échangent - égalité non pas de fait, bien sûr, mais de droit, ce qui suppose pourtant qu'ils soient tous également informés et libres, du moins pour ce qui touche à leurs intérêts et aux conditions de l'échange. On dira qu'une telle égalité n'est jamais complètement réalisée. Certes, mais les justes sont ceux qui y tendent; les injustes, qui s'y opposent. Vous vendez une maison, après l'avoir habitée pendant des années: vous la connaissez forcément mieux que tout acheteur possible. Mais la justice est alors d'informer l'acquéreur éventuel de tout vice, apparent ou non, qui pourrait s'y trouver, et même, quoique la loi ne vous y oblige pas, de tel ou tel désagrément du voisinage. Et sans doute nous ne le faisons pas tous, ni toujours, ni complètement. Mais qui ne voit qu'il serait juste de le faire, et que nous sommes injustes en ne le faisant pas ? Un acheteur se présente, à qui vous faites visiter votre maison. Faut-il lui dire que le voisin est un ivrogne, qui hurle après minuit ? Que les murs sont humides en hiver ? Que la charpente est rongée par les termites ? La loi peut le prescrire ou l'ignorer, selon les cas; mais la justice toujours le commande.

On dira qu'il deviendrait bien difficile, avec une telle exigence, ou bien peu avantageux, de vendre des maisons... Peut-être. Mais où a-t-on vu que la justice soit facile et avantageuse ? Elle n'est telle que pour qui la reçoit ou en bénéficie, et tant mieux pour lui; mais elle n'est une vertu que chez qui la pratique ou la fait. Faut-il alors renoncer à son propre intérêt ? Certes pas. Mais il faut le soumettre à la justice, non l'inverse. Sinon ? Sinon contente-toi d'être riche, répond Alain, n'essaye pas d'être juste encore avec.

**André COMTE-SPONVILLE, *Petit traité des grandes vertus*, 1995**

**b. Proposez un plan détaillé pour le sujet de dissertation suivant:**

"L'autorité doit punir le crime : elle le doit aux méchants plus encore qu'aux bons, parce qu'elle doit la justice avant la vengeance" (Louis de Bonald, *Pensées sur divers sujets*, 1817).

Vous commenterez et discuterez cette affirmation en II ou III parties.

Vous rédigerez intégralement introduction, transition(s) et conclusion. Les titres des grandes parties et des sous-parties du plan seront clairement indiqués et au moins un exemple (personnel ou vu en classe) sera indiqué pour chaque argument. Si vous préférez, vous pouvez rédiger tout le travail et serez alors noté sur 22 points (à condition de finir dans le temps imparti et de ne pas ajouter trop d'erreurs de langue!)

---

<sup>1</sup> usure = prêt à intérêt à taux abusif

## CPES déc. 2022 - Proposition de corrigé du plan détaillé de dissertation - Sujet 2, DS2 Mme Lachaume

" L'autorité doit punir le crime : elle le doit aux méchants plus encore qu'aux bons, parce qu'elle doit la justice avant la vengeance" (Louis de Bonald, *Pensées sur divers sujets*, 1817).

**[Accroche]** Selon l'étymologie, le châtement serait une peine qui a pour but la correction de celui à qui on l'inflige (le mot vient du latin *castigare*, de la même famille que *chasteté*, *châtier* (*son langage*)...). Cela complète l'opinion commune selon laquelle le châtement rééquilibrerait le tort commis envers la victime. **[Rappel du sujet]** Or, de même, dans le sujet soumis à notre étude, le penseur conservateur Louis de Bonald souligne que " L'autorité doit punir le crime : elle le doit aux méchants plus encore qu'aux bons, parce qu'elle doit la justice avant la vengeance" (*Pensées sur divers sujets*, 1817). **[Définition des termes et analyse des présupposés pour mener à un problème]** Le crime est un acte qui cause un préjudice fort (d'ordre moral, physique ou bien religieux) à un individu ou un groupe en enfreignant la loi. Si cette transgression est laissée impunie, la loi ne sera plus respectée et les citoyens ne seront plus protégés. Ainsi la punition d'un crime permet de mettre à l'abri de la menace les "bons", pour reprendre la schématique distinction de Louis de Bonald. Mais ce n'est pas à ses yeux la première fonction d'un châtement, qui pourrait avoir pour rôle de venger ces supposés "bons", hypothèse qu'il trouve secondaire par rapport à une fonction primordiale : il s'agirait en fait de faire "justice" "aux méchants". Que signifie cette expression ? Faut-il comprendre qu'on lui inflige un tort parce qu'il en a infligé un ? Si oui, comment faire cela avec justice ? Cela veut-il dire proportionnellement au tort commis ?

**[Problématique]** Dans quelle mesure punir un coupable revient-il plus à accomplir un devoir de justice envers lui qu'à venger les victimes ?

**[Annonce du plan]** Effectivement, nous verrons dans un premier temps que l'autorité doit punir le crime et sans chercher à venger les "bons", faire preuve de justice envers les "méchants". Mais le châtement remplit tout de même une fonction de réparation auprès des victimes et de l'atteinte à la loi qui n'est pas une simple "vengeance". Enfin cette répartition en "méchants" et "bons" est trop manichéenne pour recouvrir la réalité.

**I. L'autorité doit "punir le crime", elle doit faire acte de justice envers les "méchants", et non permettre avant tout la vengeance des "bons".**

**1. "L'autorité doit punir le crime". Les auteurs d'actes mauvais sont punis, il semble juste de faire du tort à qui en a commis.** Le châtement sanctionne le crime en **privant** le condamné **d'un bien**. Ex: la *liberté* dans le cas de la prison, *privation d'argent* dans le cas d'une amende, *privation de l'usage physique de certains membres* par le passé dans le cas de châtements corporels voire *privation de la vie* dans le cas de la peine de mort.

**2. Mais c'est vrai que la Justice risque parfois d'incarner une forme de vengeance sociale.** Normalement la Justice essaie de ne pas exercer de vengeance mais il peut subsister une forme de vengeance sociale au sens où on cherche à faire souffrir celui qui a fait souffrir ou alors au sens où on INSTRUMENTALISE un coupable qui devient victime d'un déchaînement de violence qui ne le concerne pas directement. Exemple : il ne serait pas juste de châtier en fonction d'un contexte médiatique ou politique (par exemple de châtier gravement un départ en Syrie avant 2015 jugé après 2015 alors que des attentats plus graves ont eu lieu depuis, et font que l'opinion publique aurait tendance à vouloir "venger" les victimes en punissant plus gravement des personnes qui leur semblent pouvoir avoir eu un projet comparable). De plus, en fait, si on regarde la douleur de la victime, on a l'impression qu'on ne pourra jamais la compenser assez et donc que le châtement sera vraiment terrible, ressemblant à une "vengeance" (logique RÉTRIBUTIVE).

**3. Le vrai devoir de "l'autorité" investie d'un pouvoir judiciaire, c'est donc de s'intéresser "plus encore" aux "méchants" pour leur rendre "justice".** On cherche l'équité, une forme **d'égalité proportionnelle**. Alors le châtement est proportionné à certains **paramètres**, qui concernent surtout la situation du coupable et pas tellement celles des victimes. On s'intéresse par exemple : a) à la **gravité** du crime (on ne châtie pas un vol à l'arraché comme un cambriolage avec effraction), b) à la nocivité de **l'intention** (crime prémédité, spontané ou indésiré ; ex : homicide volontaire, involontaire, légitime défense, etc. J.-B. Grenouille dans *Le Parfum* de Suskind tue ses victimes par des pulsions incontrôlées), c) à la **connaissance** que le criminel avait de la **législation** en vigueur (ex : on sanctionne d'autant plus un RÉCIDIVISTE qui commet le mal en connaissance de cause et alors qu'il a déjà été prévenu), d) aux **capacités** cognitives et mentales de l'accusé (ex : peines différentes pour un enfant, ou alors pour quelqu'un qui a des troubles psychiatriques, notion D'IRRESPONSABILITÉ PÉNALE) ou e) aux **circonstances** (voir la décision indulgente prise par le juge dans *Article 353 du code pénal* de T. Viel), etc. On tient compte de ces éléments pour rendre justice.

**[Transition du I au II]** Ainsi on voit qu'il est du devoir de l'autorité de châtier, surtout en regardant les criminels et en cherchant une sanction adaptée, et pas tellement pour offrir une compensation totale aux "bons", en tenant compte du coupable (pour prononcer la peine) davantage que de la souffrance de la victime ou de la société

qui semble tellement grande à compenser que l'on s'orienterait vers une vengeance. Mais peut-on vraiment dire qu'on ne "doit" pas tellement cette punition aux "bons"?

**II- Mais le châtement remplit tout de même une fonction de réparation auprès des victimes et de l'atteinte à la loi qui n'est pas une simple "vengeance", contrairement à ce que suggère Bonald.**

1. Il est également "juste" et ce n'est pas simplement le fruit d'une "vengeance" de fournir **une réparation même symbolique, un dédommagement à la victime (le "bon" selon Bonald)**. Cela permet une forme de paix sociale, mais favorise aussi un processus de reconstruction de la victime (pour l'aider à sortir du traumatisme, pour qu'il y ait une reconnaissance par la société des torts subis, pour l'aider à faire son deuil, etc. ). Elle a publiquement été reconnue comme lésée, elle a fait valoir certains droits, même si évidemment cela ne rendra pas les proches ni les biens perdus (temps, santé, tranquillité d'esprit, biens matériels...).

2. **Il est juste de demander une compensation à l'atteinte portée à la loi.** L'IMPUNITÉ reviendrait à en faire le deuil, il faut donc châtier (logique UTILITARISTE). Exemple : l'anneau de Gygès, mythe raconté dans le Gorgias de Platon. Châtier ceux qui l'enfreignent "venge" aussi les "bons" qui eux font l'effort de respecter cette loi.

3. **D'ailleurs c'est faux de parler de vengeance** car celle-ci a un **aspect impartial, immédiat, disproportionné**, menant souvent à une escalade. Or même dans les embryons de justice comme par exemple la "loi du talion" (code d'Hammurabi, Torah, Coran) on voit la volonté de limiter la croissance exponentielle du mal ("œil pour œil": ôter un seul œil à qui n'en a pris qu'un). D'où l'importance de la **mesure de la justice** (exemple : symbole de la **balance**). Elle introduit aussi une médiation, un médiateur. Exemple 2 : L'aéropage, tribunal, est instauré pour mettre fin à la vengeance des Érinyes (*Les Euménides*, Eschyle).

[**Transition** du II au III:] Ainsi il est sans doute également important de restaurer la loi et d'avoir égard aux "bons". Mais ce dernier terme est caricatural et c'est pour finir cette opposition trop tranchée, DICHOTOMIQUE, MANICHÉENNE entre "bons" et "méchants" que nous voudrions interroger.

**III. Mais cette répartition en "méchants" et "bons est trop manichéenne pour recouvrir la réalité, il vaut mieux parler de "coupables" et de "victimes".**

1. **Évitons d'employer ces termes de "bons" et de "méchants". a) Un premier problème est que des personnes bonnes peuvent commettre des actes mauvais.** Ex : Jean Valjean dans *Les Misérables* de V. Hugo (XIX<sup>e</sup> s.) a certes volé mais le romancier excuse ce délit car c'était pour nourrir ses jeunes frères. Les 19 ans de bagne sont liés à des tentatives d'évasion, et le vol des chandeliers à l'évêque puis de la pièce à Petit-Gervais à une rancœur contre la société qui semble injuste au personnage principal. Néanmoins, le pardon de Mgr Bienvenue lui permettra de devenir un personnage bienfaisant. Réduire une personne à ses actes semble donc critiquable. **b) Un "bon" qui voudrait se venger ne serait sans doute plus un "bon", les notions se contredisant.** La justice est là pour faire passer l'envie d'une sanction personnelle (ex: Le Comte de Monte-Cristo connaît des états d'âme car il se demande à quel point il a raison de jouer au JUSTICIER dans le roman éponyme d'Alexandre Dumas). La justice est une **vertu**, qui mène à un comportement **moral** (= essayer d'orienter son **action** en vue du **bien** et d'éviter le **mal**). Mais la volonté de se venger appartient à la démesure et au **vice**. **On parlera donc plutôt de "victime", qui elle aussi a droit à la justice.**

2. **D'ailleurs au fond la punition infligée par l'autorité devrait idéalement inciter le condamné à devenir plus juste.** Elle permet de réfléchir à son acte, de comprendre en quoi il était mauvais et d'essayer de revenir sur le droit chemin. La punition vise à rectifier la conduite du méchant. Ex : Gilles de Rais qui s'excuse devant la foule et les familles de victimes car condamné et ce repentir public lui permet de mourir plus dignement (voir dans une perspective chrétienne de ce temps, d'espérer une rédemption dans l'au-delà). Ex : Dans le *Gorgias* de Platon, le châtement est qualifié de "médecine de la méchanceté". Analogie : comme on a recours au médecin pour se délivrer des maux du corps, il faut se rendre chez le juge pour payer ses fautes, parce que la punition améliore et rend plus juste et que la justice est comme la médecine de la méchanceté. En ce cas, la peine de mort pose question. Ex : Les histoires de Philippe Maurice (condamné à mort grâcié puis chercheur au CNRS) ou de B. Stiegler (enseignant de philosophie) montrent qu'une réinsertion bénéfique est parfois possible.

[**Conclus°**] En somme, la justice appelle l'autorité judiciaire à être ferme et à condamner proportionnellement aux crimes commis, sans chercher d'abord à contenter les victimes (mais c'est tout de même important). Mais on refusera la typologie entre "bons" et "méchants" introduite par Bonald pour préférer des termes plus objectifs comme "victimes" et "coupables". Au fond, le châtement vise à rendre tout le monde meilleur: apaiser la colère des victimes, et rectifier la conduite du méchant. [**Ouverture, facultative**] Guère convaincu par ce type de raisonnement, Nietzsche va encore plus loin (ironiquement?) dans *Le Gai Savoir*, §219 "But du châtement. — Le châtement a pour but de rendre meilleur *celui qui châtie*, — c'est là le dernier recours pour les défenseurs du châtement".